

COLLECTION  
GUIDES  
DALLOZ

LE GUIDE  
DE LA  
DÉFENSE PÉNALE

François Saint-Pierre

DALLOZ

DR 765



# LE GUIDE DE LA DÉFENSE PÉNALE

2002

François Saint-Pierre

Avocat

I 242 39  $\frac{1}{2}$

(manque 1 ex)

DA|LOZ

# Table des matières

	<b>Qu'est-ce que la défense pénale ?.....</b>	<b>1</b>
<b>1.</b>	<b>Le droit à un avocat.....</b>	<b>25</b>
<b>11.</b>	<b>Le droit à l'assistance d'un avocat.....</b>	<b>26</b>
111.	Le droit de la personne en état d'arrestation à l'assistance d'un avocat.....	26
112.	Le droit de la personne en reddition à l'assistance d'un avocat.....	32
113.	Le droit de la personne témoin à l'assistance d'un avocat.....	33
114.	Le droit de la personne mise en examen à l'assistance d'un avocat.....	41
115.	Le droit de la personne accusée devant une cour d'assises à l'assistance d'un avocat....	48
116.	Le droit de la personne prévenue devant une juridiction correctionnelle à l'assistance d'un avocat.....	49
117.	Le droit de la personne en instance devant la Cour de cassation à l'assistance d'un avocat.....	51
118.	Le droit de la personne détenue à l'assistance d'un avocat.....	52
119.	Le droit de la personne condamnée à l'assistance d'un avocat.....	56
<b>12.</b>	<b>Le droit à la représentation par un avocat</b>	<b>62</b>
121.	Le droit à la représentation par un avocat devant les juridictions d'instruction .....	62
122.	Le droit à la représentation par un avocat devant les juridictions correctionnelles .....	65
123.	Le droit à la représentation par un avocat devant les juridictions criminelles .....	71
124.	Le droit à la représentation par un avocat devant la Cour de cassation .....	73
125.	Le droit à la représentation par un avocat devant la Cour européenne des droits de l'Homme .....	75
126.	Le droit à la représentation par un avocat de la personne en fuite.....	76

<b>13. Le droit au libre choix d'un avocat</b> .....	79
131. Le droit au libre choix d'un avocat des personnes physiques .....	79
132. Le droit au libre choix d'un avocat des personnes morales .....	82
133. Le droit de la personne de choisir un avocat payé par elle ou commis d'office .....	84
134. Le droit de l'avocat d'accepter ou de refuser une défense .....	85
<b>14. Le droit au secret des entretiens et des correspondances avec un avocat</b> .....	87
141. Le droit au secret professionnel .....	87
142. Le droit au secret des correspondances écrites ..	89
143. Le droit au secret des correspondances téléphoniques .....	95
144. Le droit au secret des entretiens et correspondances en prison .....	98
<b>2. Le droit de connaître l'accusation</b> .....	101
<b>21. Le droit d'être informé des poursuites</b> .....	102
211. Le droit de toute personne de connaître l'engagement de poursuites à son encontre .....	102
212. Le droit de la personne arrêtée de connaître le motif de sa garde à vue .....	107
213. Le droit de la personne mise en examen de connaître l'infraction instruite .....	108
214. Le droit du témoin assisté de connaître l'infraction instruite .....	115
215. Le droit du prévenu de connaître le délit jugé ..	117
216. Le droit de l'accusé de connaître le crime jugé ..	123
<b>22. Le droit de connaître le dossier de la procédure</b> .....	126
221. Le droit de la personne mise en examen de connaître le dossier d'instruction .....	126
222. Le droit du témoin assisté de connaître le dossier d'instruction .....	132
223. Le droit du prévenu devant une juridiction correctionnelle de connaître le dossier de la procédure .....	132

224. Le droit de l'accusé devant une cour d'assises de connaître le dossier de la procédure .....	133
225. Le droit des parties devant la Cour de cassation de connaître le dossier de la procédure .....	134
226. Le droit du condamné de connaître le dossier de la procédure d'exécution de peine .....	134
<b>23. Le droit de disposer d'une copie du dossier de la procédure</b> .....	136
231. Le droit de la personne mise en examen et du témoin assisté de disposer d'une copie du dossier de la procédure .....	136
232. Le droit de l'accusé devant une cour d'assises de disposer d'une copie du dossier de la procédure .....	143
233. Le droit de la personne prévenue devant une juridiction correctionnelle de disposer d'une copie du dossier de la procédure .....	144
234. Le droit du condamné de disposer d'une copie du dossier d'exécution de peine ....	146
<b>3. Le droit de contester l'accusation</b> .....	147
<b>31. Le droit de la personne poursuivie de se taire</b> .....	148
311. Le droit de la personne suspectée de se taire .....	148
312. Le droit de la personne poursuivie de se taire devant les juridictions d'instruction .....	151
313. Le droit de la personne poursuivie de se taire devant les juridictions de jugement .....	155
<b>32. Le droit de la personne poursuivie d'argumenter</b> .....	156
321. Le droit de la personne mise en examen d'argumenter .....	156
322. Le droit du témoin assisté d'argumenter .....	166
323. Le droit de l'accusé en cour d'assises d'argumenter .....	169
324. Le droit du prévenu devant le tribunal correctionnel d'argumenter .....	173
325. Le droit de la personne devant la Cour de cassation d'argumenter .....	177

326.	Le droit de la personne devant la Cour européenne des droits de l'Homme d'argumenter .....	178
327.	Le droit de la personne poursuivie à une argumentation publique .....	179
328.	Le droit de la personne poursuivie à une argumentation médiatique .....	184
329.	La garantie de l'immunité judiciaire .....	190
<b>33.</b>	<b>Le droit de la personne poursuivie à l'interrogatoire des témoins .....</b>	<b>195</b>
331.	Le droit de la personne mise en examen à l'interrogatoire des témoins.....	195
332.	Le droit de l'accusé en cour d'assises à l'interrogatoire des témoins.....	199
333.	Le droit du prévenu devant les juridictions correctionnelles à l'interrogatoire des témoins .	203
334.	L'action en faux témoignage .....	206
<b>34.</b>	<b>Le droit de la personne poursuivie à l'instruction matérielle des faits .....</b>	<b>209</b>
341.	Le droit de la personne mise en examen à l'instruction matérielle des faits .....	209
342.	Le droit de l'accusé en cour d'assises à l'instruction matérielle des faits .....	215
343.	Le droit du prévenu devant le tribunal correctionnel à l'instruction matérielle des faits .....	216
344.	L'action en faux .....	217
<b>4.</b>	<b>Le droit de contester la légalité de l'accusation .....</b>	<b>221</b>
<b>41.</b>	<b>Les actions en irrecevabilité de la procédure .....</b>	<b>222</b>
411.	L'action en incompétence .....	222
412.	Les actions en extinction de l'action publique ..	225
413.	L'action en qualification impossible .....	231
<b>42.</b>	<b>Les actions en délai excessif de la procédure .....</b>	<b>233</b>
421.	L'action en clôture de procédure d'instruction ..	233
422.	L'action en carence de procédure d'instruction .	236

423.	L'action en délai excessif de détention provisoire.....	238
424.	L'action en délai excessif de jugement .....	241
<b>43.</b>	<b>Les actions en illégalité de la procédure .....</b>	<b>244</b>
431.	L'action en illégalité de la procédure devant la chambre de l'instruction .....	244
432.	L'action en illégalité de la procédure devant le tribunal correctionnel .....	253
433.	L'action en illégalité de la procédure devant la cour d'assises .....	258
434.	L'action en faux .....	259
<b>5.</b>	<b>Le droit de contester le jugement .....</b>	<b>263</b>
<b>51.</b>	<b>Les recours contre les décisions des juridictions d'instruction .....</b>	<b>264</b>
511.	L'appel contre les ordonnances du juge d'instruction .....	264
512.	La saisine directe de la chambre de l'instruction .	270
513.	Le pourvoi en cassation contre les arrêts de la chambre de l'instruction .....	273
<b>52.</b>	<b>Les recours contre les décisions de détention provisoire et de contrôle judiciaire .....</b>	<b>281</b>
521.	Demandes de levée et de modification des mesures de contrôle judiciaire .....	281
522.	Demandes de mise en liberté au juge d'instruction .....	287
523.	Demandes de mise en liberté à la chambre de l'instruction .....	290
524.	Recours contre les décisions de détention provisoire pendant l'instruction judiciaire .....	291
525.	Demandes de mise en liberté devant les juridictions de jugement .....	298
<b>53.</b>	<b>Les recours contre les décisions de condamnation .....</b>	<b>305</b>
531.	L'appel .....	305
532.	Le pourvoi en cassation .....	313
533.	L'opposition .....	317

534.	Le recours devant la Cour européenne des droits de l'Homme .....	319
535.	Le recours en réexamen .....	321
536.	Le recours en révision .....	325
537.	Le pourvoi dans l'intérêt de la loi .....	331
538.	La demande de grâce .....	332
<b>54.</b>	<b>Les recours lors de l'exécution des décisions de condamnation .....</b>	<b>334</b>
541.	Le recours en interprétation ou en rectification d'une décision de condamnation .....	334
542.	Le recours en confusion de peines .....	335
543.	Le recours en relèvement d'une interdiction ou d'une incapacité .....	336
544.	Le recours en dispense de révocation de sursis..	339
545.	Le recours en exclusion ou en modification d'une mention du casier judiciaire.....	340
546.	Le recours en réhabilitation.....	341
547.	Le recours en levée de contrainte par corps .....	344
548.	Le recours en modification d'une mesure d'interdiction de séjour .....	346
549.	Les demandes relatives à l'application des peines d'emprisonnement.....	347
<b>6.</b>	<b>Le droit de contester le juge .....</b>	<b>351</b>
<b>61.</b>	<b>Le droit de récuser le juge .....</b>	<b>352</b>
611.	Les actions en récusation de juges et de juridictions.....	352
612.	Les demandes de changement de juges d'instruction .....	364
613.	L'action en règlement de juges .....	367
614.	Le droit de récusation des jurés de cour d'assises .....	367
<b>62.</b>	<b>La mise en cause de la responsabilité du juge .....</b>	<b>370</b>
<b>63.</b>	<b>La réparation des dommages judiciaires .....</b>	<b>375</b>
631.	L'action en responsabilité de l'État .....	375
632.	L'action en indemnisation d'une détention provisoire .....	378

633.	L'action en indemnisation d'une peine d'emprisonnement.....	381
634.	L'action en remboursement des frais de défense.....	382
635.	L'action en indemnité pour abus de constitution de partie civile.....	384
636.	L'action en indemnité devant la Cour européenne des droits de l'Homme .....	386
<b>Orienteur .....</b>	<b>387</b>	
Questions actuelles de défense pénale.....	388	
Référentiel des délais .....	426	
Référentiel des droits de défense .....	437	
Référentiel de jurisprudence.....	486	
Bibliographie sommaire .....	499	
Principales abréviations .....	502	
Index thématique .....	504	

## LE GUIDE DE LA DÉFENSE PÉNALE

---

Choisir un avocat, le consulter, prendre connaissance du dossier, en détenir une copie, argumenter, interroger les témoins ou demander une expertise technique constituent des droits de la défense. De même que l'exercice des voies de recours, pour contester une décision défavorable, critiquer l'illégalité de la procédure, voire, s'il le faut, mettre en cause l'impartialité du juge.

L'ensemble de ces droits est traité dans cet ouvrage comme des actions qu'ouvre la loi aux personnes poursuivies pour leur permettre de réfuter l'accusation et de démontrer leur thèse.

Des droits-actions qui forment un système de défense pénale autonome, articulant les droits fondamentaux de la défense et les procédures nécessaires à leur exercice effectif, de manière distincte des systèmes de poursuites et de jugement.

---

La loi du 4 janvier 1993 puis celle du 15 juin 2000 ont métamorphosé la procédure pénale, en multipliant les actions techniques que les parties doivent ou peuvent exercer au cours du procès. Autrefois, symbolisée par la plaidoirie de l'avocat lors de l'audience de jugement, la défense pénale est aujourd'hui davantage caractérisée par l'exercice des droits de la défense.

---

A cet effet, ce manuel constitue un instrument de travail efficace. Les avocats pénalistes y retrouvent les problématiques actuelles de procédure pénale, les avocats non spécialistes l'utilisent comme un guide pratique du début à la fin du procès, et les jeunes avocats, qui assurent les défenses d'urgence, l'ont en main.

---

L'auteur, François Saint-Pierre, est avocat et consacre son activité à la défense pénale.

ISBN 2 247 04807 2



9 782247 048076

DALLOZ

www.dalloz.fr